

déi Lénk

Marc Baum

Député

Luxembourg, le 11 décembre 2023

Concerne: Question parlementaire relative à des contrôles policiers au piquet de grève de Ampacet

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Depuis le 27 novembre, une grande partie des salarié.e.s de l'entreprise AMPACET Luxembourg sarl à Dudelange est en grève. Un piquet de grève est installé à proximité de l'entrée de l'usine avec une permanence assurée par les salarié.e.s en grève et des membres du syndicat.

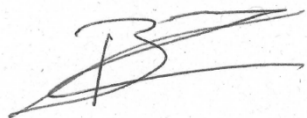
Selon mes informations, la police grand-ducale a récemment procédé à la vérification des identités des personnes se trouvant au piquet de grève à l'écart de l'entrée de l'usine, sans que ces personnes ne soient impliquées dans des actions d'obstruction de l'entrée. De tels contrôles n'ont pas été effectués durant les dix premiers jours de la grève et pourraient être interprétés comme des tentatives d'intimidation.

Dès lors, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- 1) Pouvez-vous confirmer que des membres de la police grand-ducale ont procédé à des contrôles d'identité de personnes se trouvant au piquet de grève, sans que ces personnes ne soient impliquées dans des actions d'obstruction de l'entrée?
- 2) Dans l'affirmative de la première question, pouvez-vous m'expliquer la raison de ces contrôles d'identité et me dire s'il s'agit d'un changement de pratique récent, respectivement si vous avez donné des consignes en ce sens?
- 3) N'êtes-vous pas d'avis que de tels contrôles sont susceptibles d'affaiblir le droit de grève garanti par la Constitution?

Avec mes salutations respectueuses,

Marc Baum



Député